2NDE 6 06/12/2024

SNT - RÉSEAUX SOCIAUX - ACTIVITÉ 1

CHARACTÉRISTIQUES ET REVENUS DES RÉSEAUX SOCIAUX

Les nouvelles technologies offrent un nouvel espace pour les comportements violents. Selon un étude récente, 40% des jeunes déclarent avoir été victimes de cyberviolence au moins une fois dans l'année scolaire. Quels comportements adopter pour profiter en toute quiétude des services proposés par les réseaux sociaux ?



Le cyberharcèlement est puni par la loi

D'après l'article de loi n° 222-33-2-2 du code pénal:

« Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale » est puni d'un à trois ans d'emprisonnement et de 15 000 € à 45 000 € d'amende. L'infraction est également constituée lorsque les faits « ont été commis par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique. »



Exemple : l'auteur de vioelnce public des commentaires insultants sur le profil de la victime.				
2. Commenter le slogan	de la campagne « Une	e photo, c'est perso,	la partager c'est harcel	er ».
Si votre avis est mitigé,		1 , 1 ,	1 0	
31 votte avis est initige,	expriquer pourquoi.			
Comment réagir si on e	st témoin d'un harcèle	ement ou si on le su	bit soi-même ?	